



INSCRIPTIONS LICENCES SAISON 2023-2024

1-Procédures :

- **La procédure dématérialisée (obligatoire pour nouvelles licences ,renouvellements et changement de club joueurs/dirigeants/ volontaires/arbitres/éducateurs)**

1. Le club vous envoie par mail un lien via Footclubs pour faire votre demande à partir du **7 juin 2023**.

2- Vous remplissez le formulaire. Le serveur vous indique les pièces manquantes à scanner : photo d'identité, certificat médical, copie pièce d'identité). **Attention , le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs (remplacé par un questionnaire de santé à remplir par les parents) . Pour les éducateurs, il y a une nouveauté , le certificat médical est valable 3 ans.**

3- Cette procédure ne sera complète que lorsque vous vous serez acquitté du montant de votre cotisation (soit au cours des permanences, soit par paiement en ligne ou soit par voie postale) **Merci de privilégier , dans la mesure du possible le paiement en ligne, hautement facilitateur pour nos bénévoles.**

4- Vous recevrez par mail une confirmation de la FFF pour validation de votre adhésion

PS : la reprise des entraînements est tolérée sans licence, mais sur présentation et remise obligatoire du certificat médical à votre éducateur principal.

Seuls les licenciés à jour de leur cotisation, et dont la licence est validée par les services de La Ligue, pourront prendre part aux compétitions officielles.

5- Titulaire licence éducateur : le certificat d'honorabilité est à joindre.

2- Cotisations :

voir grille tarifaire jointe

Bon à savoir :

- à partir de **3 licences « joueur » dans 1 même famille, 30 € de réduction** sur le montant global,
 - Possibilité de paiement en **3 fois maxi. (Idem en 3 fois pour le paiement en ligne)**
 - Les **Pass' Culture Sport, les chèques Coupon sport ANCV** sont acceptés.
 - Si vous bénéficiez de **réductions** grâce à votre **C.E.**, n'hésitez pas à nous demander un reçu.
- (Envoyer un mail à l'adresse suivante : asvp.football@yahoo.fr, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse postale, ainsi que le montant de votre cotisation licence)

3- Assurances :

- Chaque titulaire d'une licence adhère automatiquement à l'assurance souscrite par la Ligue des Pays de La Loire,

- Si un accident du sport survenait au cours de la saison, il est conseillé de prévenir le secrétaire du club, dans les 15 jours suivant l'accident, afin qu'une déclaration soit effectuée auprès de ASSUrfoot(Groupe Générali)

Votre intérêt : si des frais médicaux n'étaient pas pris en charge par la Sécurité Sociale ou votre Mutuelle Complémentaire, Assurfoot, peut prendre le relais, sous certaines conditions.

- Tout joueur salarié peut adhérer à « Assurfoot » : c'est une assurance complémentaire qui couvre le paiement des indemnités journalières en cas d'accident du sport (inclus dans le formulaire de licence)

Permanences dédiées aux inscriptions / à la remise des documents:

⇒ **A Vieillevigne :**

Lors des permanences de Juin , les **vendredi** , de 16h00 à 18h00,) sous les tribunes, au siège du club

⇒ **A La Planche :**

Au stade Municipal les samedi 24 juin et 1^{er} juillet de 10h00 à 12h00..

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de respecter les dates et plages horaires fixées.

A retenir :

ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 16 juin 2023 à 19H30

Salle Lamoricière à Vieillevigne

Nous comptons sur votre présence, la vie du club est l'affaire de tous !!!

Un buffet sera servi à l'issue de l'Assemblée